

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 35



N°083

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 JUILLET 2022**

**L'AN deux mille vingt-deux, le 07 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni Hôtel de ville à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT  
Madame Marie Amelie ANQUETIL  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR  
Monsieur Franck LE ROY  
Madame Katalyne BELAIR  
Madame Yasmina BAZIZ  
Monsieur Philippe ALLAIN  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Monsieur Thierry AUGY  
Madame Zakia BOUZIDI  
Madame Christiane DESCAMPS  
Madame Marie-francoise MESSEZ  
Madame Margaux HOUIS  
Madame Fatima YAOU

Madame Nabila DJEBBARI  
Madame Marie-pascale REMY  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Monsieur Dominique DANDRIEUX  
Monsieur Pierre yves NAULEAU  
Monsieur Cédric SCHROEDER  
Monsieur Samuel MARTIN  
Monsieur Damien BIDAL  
Madame Ling LENZI  
Monsieur Jose LESERRE  
Monsieur Alain DESCAMPS  
Monsieur Jerome LEGENDRE  
Monsieur Pierre SACK  
Monsieur Sofienne KARROUMI

---

Secrétaire de séance : Guillaume GODIN

---

Direction des Finances/

---

**OBJET : Régularisation des Recettes perçues avant émissions de titre du Centre municipal de santé**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R. 2342-4 ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment l'article L. 252 A ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction codificatrice n° 11-022-M0 du 16 décembre 2011 (NOR : BCR Z 11 00057 J) relative au Recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Considérant que les comptes 47134 et 47138 du budget annexe du Centre Municipal de Santé font apparaître un reliquat de recettes de 14 970,46 euros, dont il n'est pas possible d'établir le justificatif matériel nécessaire à son encaissement ;

Considérant la réserve émise par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de Seine-Saint-Denis sur le compte de gestion 2021 demandant la régularisation au plus tôt des comptes en situation non réglementaire ;

Considérant la nécessité d'un avis favorable à titrer ces recettes listées en annexe ;

Adoption à l'unanimité par 39 pour , 10 se sont abstenus( Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI)

**DELIBERE :**

**CONSTATE** l'existence de recettes en disponibilité sur les comptes 47134 et 47138 du budget annexe du Centre municipal de santé, pour un montant total de 14 970,46 EUR dont le détail est établi en annexe.

**ENTÉRINE** un avis favorable pour le titrage des recettes mentionnées en annexe.

**DIT** que le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 18/07/22**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20220707-lmc125537-DE-1-1**  
**Publiée le : 13/07/22**  
**Certifiée exécutoire : 18 JUIL. 2022**

Le Maire,  
Karine FRANCLÉ



## Régularisation de titres

Compte	Date de l'écriture	Libellé	Montants
47134	26/08/19	CGET/SUBVENTION CONTRAT PLAINE COMMUNE	3 000,00
47138	03/08/18	CPAM BOBIGNY 931/cms 93001001230 convention mrtc	6 480,00
47138	28/01/19	DRFIP IDF ET DU DPT DE PARIS/doss 17008638 acquisition de materiel med	4 375,00
47138	31/12/20	CONSEIL DEPARTEMENTAL SSD/juin-juillet-aout-20	614,88
47138	27/12/21	CPAM DE SEINE ST DENIS/P21122200015CDS MUNICIPAL PESQUE	500,58
<b>Total</b>			<b>14 970,46</b>

